

Conditions générales de participation aux formations organisées par l'AFSA

Ces formations sont organisées pour les familles adhérentes de l'AFSA.

L'AFSA prend en charge la majeure partie des frais engendrés par ces formations et propose l'inscription à un prix volontairement bas pour ses familles adhérentes.

Toute personne inscrite devra s'acquitter des frais d'inscription.

Conditions de participation :

- L'adhésion à l'AFSA pour l'année en cours est obligatoire (une adhésion par foyer fiscal).
- Nombre minimum de trois familles pour maintenir la formation. Si les inscriptions sont inférieures à trois familles, nous serons contraints d'annuler ou de reporter la formation. La formation « Premiers conseils éducatifs » fait exception et aura lieu sans nombre minimum d'inscrits.
- Nombre maximum de douze personnes par session. Les exceptions sont possibles après avis de la formatrice.
- Date limite d'inscription : un mois avant la date de la formation.
- Les professionnel.le.s sont les bienvenu.e.s à condition qu'ils.elles soient là en accompagnement d'une famille également présente à la formation. Les professionnel.e.s doivent également adhérer à l'AFSA.
- Chaque famille peut venir accompagnée d'un.e seul.e professionnel.le.